



SAINT RENAN

N° 493

Mai 2020

Le journal d'information
de la ville de Saint Renan

ACTUALITÉS

Saint Renan

solidaire

Respect

des règles sanitaires

Sommaire

SAINT RENAN ACTUALITES MAIRIE DE SAINT RENAN

☎ 02 98.84.20.08 – Télécopie : 02.57.52.03.86
Courriel : mairie@saint-renan.fr
Site : www.saint-renan.fr

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Monsieur le Maire, M. Gilles MOUNIER

COMITE DE REDACTION

Présidente : Mme Fabienne DUSSORT

Membres élus du conseil municipal

Mme Valérie HERBERT, M. Denis BRIANT
Mme Béatrice POTIN, Mme Céline MICHELL,
M. Michel GUQUET

Membres commission extra-municipale

Mme Dominique COLIN
Mme Geneviève DROGOU
M. Denis NICOLAS

La rédaction des articles est sous la responsabilité de leurs auteurs.

Couverture : Ville de Saint Renan

Conception éditoriale : service mairie

- ▶ Date de parution : 1^{er} de chaque mois
- ▶ Dépôt légal : Bibliothèque Nationale de RENNES
- ▶ Composition, mise en page, tirage : secrétariat mairie.

1000 exemplaires seront agrafés et distribués dans les commerces à Saint Renan. Une version numérique est également disponible sur le site de la mairie.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

En raison de la situation liée au coronavirus et des décisions ministérielles, les services de la mairie sont fermés jusqu'à nouvel ordre.

Pour toute demande urgente, une permanence est joignable au 02.98.84.20.08 et par courriel à mairie@saint-renan.fr

Merci de votre compréhension.

ANALYSE D'EAU

Lieu de prélèvement : cantine

Date : 27 février - Nitrates : 22 mg/l.

Conclusions sanitaires : eau conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

SOMMAIRE

Page de couverture.....	1
Sommaire	2
Informations municipales	3 - 6
Vie locale	7 - 10
Vie associative.....	11 - 12

Les articles à faire paraître dans le prochain Saint Renan Actualités sont à faire parvenir en mairie pour le 10 mai

Possibilité de les transmettre par courriel
à l'adresse suivante :
bulletinmunicipal@saint-renan.fr

PROCHAIN AGRAFAGE DE SAINT RENAN ACTUALITES le 29 mai à 13h30

ACTUALITÉS

Les évènements annoncés dans les pages suivantes sont donnés sous réserve de la situation sanitaire du pays et peuvent être annulés par l'organisateur ou les autorités.

Des services peuvent être fermés ou supprimés selon la situation.

La réglementation relative à la gestion des objets trouvés est consultable sur le site de la ville : onglet mairie ⇒ les arrêtés permanents 2015 N°14/2015.

Contact : police municipale ☎ 02.98.84.30.05

Retour sur le marché hebdomadaire du samedi matin

Dans un format adapté à la crise sanitaire et conformément à la demande préfectorale, le marché de Saint Renan a lieu chaque samedi depuis le 4 avril afin de permettre aux producteurs locaux de vendre leurs marchandises.

Avec les producteurs commerçants alimentaires réunis sur la Place Cheminant devant la mairie, le marché se déroule de 8 à 13 heures. Il



est à noter que les clients suivent les consignes de sécurité mises en place avec une entrée unique, un sens de circulation, un espacement des étals, la mise en place d'une signalétique indiquant la direction des sanitaires situés sous la mairie et la diffusion d'un message audio rappelant le nécessaire respect des consignes sanitaires.

Un grand merci à Valérie Pasquier, régisseuse du marché, Jean Guy Gauvard et Isabelle Le Guen, policiers municipaux, la gendarmerie et les services techniques de la ville pour la parfaite organisation et leur présence sur le marché.

La fréquentation et les achats ont prouvé l'utilité du marché hebdomadaire. Ainsi, il convient que chacun continue de respecter ces modalités d'organisation et les mesures barrières indispensables à son bon déroulement.

Solidarité, proximité : le C.C.A.S mobilisé auprès des seniors

Depuis le début de la crise sanitaire, le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de la ville de Saint Renan est pleinement mobilisé pour aider toutes les Renanaises et tous les Renanais qui en ont besoin, conformément à ses missions de lutte contre l'exclusion et d'accompagnement des personnes fragiles et des seniors.

Dès le lendemain des annonces du Chef de l'Etat, des Renanaises et des Renanais se sont spontanément manifestés auprès du C.C.A.S. pour apporter leur aide bénévole.

Depuis fin mars, des centaines de foyers renanais de seniors ont reçu un appel téléphonique de courtoisie par l'équipe municipale afin de s'assurer qu'ils ne manquaient de rien. Ce lien social est l'occasion d'échanger avec nos aînés sur leur santé et l'aide que le voisinage et la famille peuvent leur apporter.

Ainsi, toutes celles et tous ceux qui auraient besoin d'aller à un rendez-vous médical, d'aller chez le pharmacien ou d'être accompagnés à un rendez-vous important peuvent solliciter le C.C.A.S. via le numéro d'accueil de la mairie (02.98.84.20.08) ou son adresse courriel : mairie@saint-renan.fr.

Gilles Mounier, Maire de Saint Renan et Président du C.C.A.S. et Claudie Arzur, Première adjointe au Maire en charge des solidarités, se félicitent de cet élan de générosité et encouragent tous les habitantes et habitants qui auraient besoin d'une aide à se manifester.



C'est en restant solidaires les uns avec les autres que nous surmonterons, ensemble, ce moment difficile.

La Cérémonie de commémoration de l'Armistice du 8 mai 1945 n'aura pas lieu en raison du COVID 19

En raison de la crise sanitaire COVID 19 et des mesures liées à l'état d'urgence, la municipalité de Saint Renan, en concertation avec les associations d'Anciens combattants, n'organisera pas de commémoration pour célébrer la fin de la Seconde Guerre mondiale le 08 mai prochain.

Pour marquer le 75ème anniversaire de l'armistice et en hommage aux soldats défunts, des gerbes seront déposées aux stèles du Général Leclerc et du Général de Gaulle, au monument aux morts, au carré militaire des anglais et sur la tombe du regroupement. Le 08 mai, les Renanaises et les Renanais sont invités à marquer un moment de recueillement en l'honneur de toutes les victimes civiles et militaires de ce conflit.



Le portage de repas : une solution simple et pratique



Parmi les nombreuses aides que propose le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Saint Renan aux aînés, le portage à domicile des repas est tout particulièrement apprécié. A Saint Renan, ce service existe depuis plus de 20 ans et a pour objectif de favoriser le maintien des personnes dépendantes à domicile.

Avec notre prestataire *Amitiés d'Armor* qui assure, au quotidien, la production et le portage des repas, ce service propose des menus complets et équilibrés réalisés avec des produits frais et de qualité.

Dans le contexte actuel, le portage des repas fait la preuve de sa grande utilité. En effet, il permet d'éviter de sortir faire les courses, de ne pas avoir à faire la cuisine, tout en assurant à celles et ceux qui y font appel de pouvoir manger des repas sains et diversifiés.

Ainsi, ce sont plus de 400 repas par mois pour qui sont livrés à Saint Renan dans des conditions d'hygiène renforcées et avec le respect des gestes barrières. Chaque bénéficiaire peut choisir le nombre de repas et les jours pour lesquels il souhaite être livré afin de respecter l'organisation de sa vie quotidienne.

Si vous aussi, vous souhaitez bénéficier de ce service, vous pouvez appeler dès à présent à la mairie au **02.98.84.20.08** pour être mis en contact avec le C.C.A.S. qui prendra en charge l'inscription administrative et organisera les livraisons en fonction de vos besoins.

La ville participe à l'accueil des enfants des familles de soignants

Depuis la fermeture des écoles la municipalité de Saint Renan a mobilisé l'ensemble de ses équipes pour mettre en place, en complémentarité avec les écoles de la ville, un accueil pour les enfants des familles de soignants. Cet accueil concerne ceux qui sont scolarisés en écoles maternelle et élémentaire. Ce service en période scolaire est ouvert du lundi au vendredi entre 07h et 19h. Il est organisé en 3 temps : horaires habituels de classe avec des enseignants, garderie périscolaire matin et soir, repas préparés par la cuisine centrale de Kerzouar. Pendant les vacances de Pâques, le centre de loisirs a accueilli, grâce à son équipe d'animation, les enfants des soignants et des personnels prioritaires.

Par solidarité dans ce contexte exceptionnel et conscient des difficultés rencontrées par les professionnels, la municipalité a décidé de ne pas facturer ces prestations aux familles concernées.

Afin d'assurer la sécurité de tous, les recommandations sanitaires et les gestes barrières sont strictement respectés par l'ensemble des agents et des enfants présents. L'entretien des bâtiments les accueillant est également renforcé et réalisé chaque jour.

Rappel : Les accès aux lacs de Saint Renan sont interdits par arrêté préfectoral



En cette période de crise sanitaire, la préfecture du Finistère s'est conformée aux directives nationales en décidant par un arrêté en date du 31 mars 2020, reconduit le 14 avril 2020, d'interdire l'accès aux espaces côtiers et aux plans d'eau intérieurs du Finistère.

Par conséquent, les lacs de la commune de Saint Renan sont soumis à cette réglementation. Il est donc interdit, sous peine de contravention de :

- circuler autour des lacs : Ty-Colo, Comiren, Pontavenec, Poulinoc, La Laverie ;
- stationner sur les parkings et voies d'accès ;
- pratiquer une activité sportive, balnéaire ou nautique.

Sont autorisées :

- la partie de la piste cyclable et piétonne située le long de la rue du pont de Bois
- le sentier qui relie la rue du commandant Thuilliez et la rue Lost à Lenn entre la Prairie Bleue et le lac de la Comiren.

La Police municipale demande à tous de respecter ces consignes. Des contrôles sont effectués. En effet, il nous appartient collectivement de s'y conformer pour le bien de tous.

Protection des talus - interdiction de bâchage

Les talus bocagers participent à la qualité paysagère des quartiers et à la préservation de la biodiversité. Il est rappelé que le Plan Local d'Urbanisme de la commune préconise en conséquence leur entretien et leur conservation.

De plus, la pose de bâche plastifiée est formellement interdite sur tous les talus et haies (annexe n°5 du P.L.U.). En effet, les bâches, même perméables, empêchent l'alimentation de la terre en humus, ce qui entraîne une désagrégation du sol et à terme la déstructuration complète du talus.

Dans le souci de préservation de l'environnement, seules les bâches biodégradables sont donc tolérées.

Balayeuse

La ville de Saint Renan utilisera la balayeuse communautaire **les 15 et 29 mai**. Si possible, merci de ne pas garer votre véhicule en bordure de trottoir

Attention nuisibles

La présence de nuisibles est régulièrement constatée par les habitants de certains quartiers. Les rats et souris prolifèrent en raison de la présence de nourriture à leur disposition. Il est recommandé de surveiller les composteurs, les poulaillers, les volières et toutes autres sources d'alimentation pour éviter la présence de ces nuisibles. Vous pouvez **signaler la présence** de rats en appelant la mairie au 02.98.84.20.08 ou par courriel à mairie@saint-renan.fr.

Informations Municipales

Projet de dessins pour accompagner nos seniors en EHPAD



Pendant cette crise sanitaire du coronavirus, l'idée du confinement est évidemment de protéger toutes les personnes, mais principalement les aînés en EHPAD qui en ont tant besoin. Ils reçoivent moins de visites de leur famille et amis. Pour égayer leur quotidien pendant cette période et contribuer à développer une autre forme de lien social, les enfants peuvent faire un dessin, le scanner ou le prendre en photo et l'envoyer à l'adresse mail : fdussort@saint-renan.fr.

Ils peuvent enregistrer des histoires en vidéo afin d'illuminer la journée des aînés et combattre la solitude. Vous pourrez demander un p'tit coup de main de vos parents pour les vidéos, et n'hésitez pas à faire participer vos copains et copines.

Don de commerçants aux EHPAD et à la résidence des 3 lacs un geste de générosité envers nos aînés

Pour que Pâques puisse être une fête malgré les mesures de lutte contre la propagation du Covid 19, le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Saint Renan avec Léonidas et les boulangeries Terre de Levain et Gilet, a organisé le passage « des cloches » dans les EHPAD de Saint Renan ainsi qu'à la résidence des Trois Lacs.

En effet, les commerçants ont offert au C.C.A.S. des chocolats et des viennoiseries afin qu'ils puissent être redistribués aux aînés. Ces cadeaux gourmands ont été particulièrement appréciés par les résidents qui ont, ainsi, pu respecter la tradition en dégustant des friandises et des viennoiseries de qualité produites par les artisans renanais; qu'ils en soient une nouvelle fois remerciés.



Création d'un fonds d'urgence économique en direction des commerces de proximité

La Communauté de communes et les 19 communes membres du Pays d'Iroise ont décidé de se mobiliser pour soutenir les **commerces de proximité** contraints de cesser leurs activités par une décision de fermeture administrative lors de la crise sanitaire COVID 19. Un fonds d'urgence économique a ainsi été créé afin de permettre le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € aux entreprises respectant certains critères d'éligibilité dont le fait de disposer d'un local commercial, d'avoir 7 salariés maximum et un chiffre d'affaires annuel inférieur à 500 000 €. **La commune de Saint Renan participe à hauteur de 50% à cette aide** dont pourront bénéficier les entreprises renanaises. Le complément de 50% est pris en charge par la communauté des Communes du Pays d'Iroise. Par cette nouvelle mesure de soutien, les élus locaux témoignent de leur **volonté d'aider les petits commerces** fortement impactés par cette crise, et qui constituent un maillon essentiel de la vitalité et de l'attractivité de notre territoire.

↳ **Renseignements : Service économique de Pays d'Iroise Communauté** - conomie@ccpi.bzh
www.pays-iroise@ccpi.bzh

Mesures sanitaires des transports en commun Transdev

En raison de l'épidémie de COVID-19, les mesures suivantes ont été prises à bord des véhicules assurant le service sur le réseau BreizhGo depuis le 16 mars 2020 (passage au stade 3) :

- Condamnation de la porte avant et montée/descente des passagers par la porte arrière.
- Suspension de la vente à bord jusqu'à nouvel ordre : création d'un espace de confinement pour le conducteur avec l'aide d'un ruban de signalisation positionné entre les sièges de la première rangée.



U.C.A.R

L'Union des Commerçants et Artisans Renanais (U.C.A.R) et ses adhérents s'organisent pour assurer la continuité des services.

Ainsi plusieurs commerces alimentaires et le Tabac Presse restent ouverts en centre-ville.

D'autres, comme au centre commercial des Rives du lac, assurent des commandes par mail, par téléphone ou via leur site internet et les livraisons en drive ou à domicile. Certains commerçants sont inscrits sur Soutien-Commerçants-Artisans.fr, plateforme d'achat en ligne de bons d'achats à utiliser plus tard. Tous les artisans ont repris une activité partielle ou totale, et reste joignable par mail ou téléphone. Ces entreprises respectent les mesures de protection préconisées. Il est rappelé que les bons d'achats de 100 € gagnés lors des Fêtes de Noël de Saint Renan sont prolongés de 15 jours à compter de la réouverture des magasins.

Les artisans et commerçants de l'U.C.A.R remercient leurs clients réguliers et invitent tous les Renanais à nous soutenir dans les semaines et mois à venir. ↪ Renseignements complémentaires sur la page Facebook <https://www.facebook.com/UcarSaintRenan/>

La Poste

Pendant la période de confinement, la Poste reste à votre service : Service de distribution courrier-colis sur 4 jours du mardi au vendredi, sauf les semaines avec un jour férié (ex: lundi 4 au jeudi 7 mai). Les bureaux de poste restent ouverts de 9h à 12h. De nombreux services sont accessibles en ligne sur <https://www.laposte.net>.

Votre facteur est à votre écoute et peut vous rendre des services : apport à domicile de timbres, d'enveloppes préaffranchies ou des emballages colis.

↪ Renseignements : 02.98.84.95.11.



La Caf du Finistère se mobilise pour ses allocataires

La Caf du Finistère participe à l'effort indispensable pour freiner la propagation du coronavirus tout en continuant à maintenir sa mission de service public avec une vigilance accrue sur le traitement des minimas sociaux. La Caf du Finistère assurera le versement de toutes les prestations comme d'habitude. En raison des mesures de limitation des déplacements, tous nos accueils sont fermés. Pour vos démarches, nous vous invitons à utiliser : l'espace Mon Compte du site caf.fr ou l'application mobile Caf-Mon Compte. Pour toutes vos questions, nous vous invitons à utiliser notre conseiller virtuel disponible sur le site caf.fr et sur l'application mobile. Nous vous invitons également à consulter la foire aux questions : <https://bit.ly/3eODMwn>. Enfin, vous avez aussi la possibilité de nous envoyer vos questions par courriel. Les conseillers de service vous accueillant habituellement dans nos accueils sont mobilisés en télétravail pour la réponse à vos questions. Ils peuvent être amenés à vous contacter par téléphone pour permettre la continuité du versement de vos aides.

En cas d'urgence, vous pouvez joindre les conseillers par téléphone en composant le 0810.25.29.30 (0,06€/min + prix d'un appel local).

Médiathèque

En cette période de confinement, la médiathèque reste à votre écoute par le biais de sa page Facebook avec des **conseils de lecture** et sa rubrique "**restons en lien**" qui vous permet d'échanger textes et photos avec nous et les autres lecteurs. Par ailleurs, **les ressources numériques**, offertes **gratuitement** à tous les lecteurs de la médiathèque par la **Bibliothèque du Finistère**, sont disponibles sur inscription en ligne. A partir de notre site internet, l'onglet "sur le net", "ressources numériques", vous pourrez avoir **accès à des livres numériques, des centaines de films, des tutoriels**, des jeux pour les enfants, la lecture en ligne de centaines de magazines, etc.. Nous rappelons que vous devez conserver vos documents jusqu'à la date de réouverture et que la médiathèque ne prendra pas en compte les retards.

↪ Renseignements : tiargeriou@saint-renan.fr.

Informations communautaires



Réouverture des déchèteries sous certaines conditions

Pour répondre aux demandes et éviter les dépôts sauvages, le Pays d'Iroise réouvre ses déchetteries aux particuliers et aux professionnels à partir du mercredi 22 avril aux jours et aux horaires habituels (sauf dimanche et férié). La préfecture, qui a donné son accord, rappelle que ce déplacement en déchèterie doit rester exceptionnel pendant le confinement. Le dernier chiffre de votre plaque d'immatriculation doit correspondre au dernier chiffre du jour :

- votre numéro est le XX-986-ZZ, vous pourrez y aller les 6, 16 et 26 du mois.
- votre numéro est le 18 AB 29, ce sera les 8, 18 et 28 du mois.

Les accès seront limités à 10 ou 15 personnes en même temps. Des contrôles seront effectués à l'entrée. Il sera demandé **une pièce d'identité et un justificatif de domicile**. Les professionnels conventionnés avec Pays d'Iroise Communauté (badge) et munis d'une carte professionnelle peuvent également accéder à l'ensemble des déchèteries du territoire aux horaires habituels. Il est demandé à chaque personne d'appliquer les mesures de précautions sanitaires sur place.

↳ Renseignements : accueil@ccpi.bzh ou 02.98.84.28.65.

La communauté de communes du Pays d'Iroise met à votre disposition cinq déchèteries sur le territoire. Elles sont gratuites pour les particuliers.

	Gavré Plouarzel	Toulibil Plougonvelin	Bel-Air Milizac	St Roch Ploudalmézeau	Keryar Plourin
Lundi	●	●	●	●	●
Mardi		●		●	●
Mercredi	●	●		●	●
Jeudi		●	●	●	●
Vendredi	●	+	+	+	+
Samedi	●	+	+	+	+
Dimanche	●	●	●	●	●

● Déchèterie ouverte
Matin : 10h à 12h
(samedi : 9h30)
Après-midi : 14h à 18h
Dimanche : 10h à 12h

+ Ouverte jusqu'à 19h du
1^{er} avril au 30 septembre
Les déchèteries sont
fermées les jours de fêtes
mobiles et fériés

Attention : toutes les déchèteries sont fermées les jours fériés

Collecte des ordures ménagères maintenue

La collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables est maintenue et se déroule comme habituellement et jusqu'à nouvel ordre dans les 19 communes du Pays d'Iroise.

Il est demandé aux usagers de respecter les gestes barrière et de se tenir à distance des agents de collecte.

Les ordures ménagères doivent obligatoirement être mises en sac fermé.

Si vous utilisez des mouchoirs en papier, des masques et des gants, mettez-les dans un sac puis fermez-le avant de le déposer dans votre sac d'ordures ménagères.

Sortez vos bacs la veille au soir du jour de la collecte, poignée vers la voie publique.

Stop aux lingettes dans les WC

La période que nous vivons incite sans doute à utiliser beaucoup de lingettes de nettoyage. Rappelons qu'il est **INTERDIT** de jeter ces lingettes dans les toilettes, cela perturbe le fonctionnement des stations de relevage des eaux usées qui tombent en panne de plus en plus fréquemment. Ces lingettes doivent être jetées dans les sacs à ordures ménagères.

Déplacement sur les points d'apport volontaire autorisé

Le ministère de l'Intérieur prévient que pour se rendre aux points d'apport volontaire de déchets, il faut cocher la case « Déplacements pour effectuer des achats de première nécessité dans des établissements autorisés » et de préciser, à la main, un motif type "tri" ou "évacuation des déchets". Rappelons que, en complément de la collecte en porte-à-porte, Pays d'Iroise Communauté a développé un réseau de points d'apport volontaire pour la collecte des déchets recyclables, des ordures ménagères et du verre. Pour des raisons de sécurité, le verre ne doit pas être déposé dans les bacs (couvercle bleu ou jaune). Il doit impérativement être déposé dans les colonnes d'apport volontaire réparties dans les communes.

Le C.L.I.C reste joignable

Le C.L.I.C vous informe que, malgré les circonstances sanitaires exceptionnelles, un accueil téléphonique est assuré au 02.98.84.94.86 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, ou par mail à clic.pays-iroise@ccpi.bzh.

Les aides et soutiens pour l'économie

Pour aider les entreprises du territoire à faire face à la crise liée à l'épidémie de COVID-19, différentes aides se complètent entre l'Etat, la Région Bretagne, la Banque Publique d'Investissement la Communauté de communes Pays d'Iroise et ses communes membres. Globalement, elles sont liées à la perte d'exploitation due à la fermeture ou à une forte réduction d'activité et consistent en :

- Des reports de charges fiscales et sociales
- Des reports de loyers
- Des prêts à taux « 0 »
- Un fond de solidarité national

Selon la situation spécifique de l'acteur économique Les soutiens de la Communauté des Communes du Pays d'Iroise sont :

- Loyers et charges locatives des locaux communautaires suspendus sur simple demande,
 - Pass Commerce et artisanat : traitement accéléré et avance de subvention possible à hauteur de 90%,
 - Traitement accéléré des demandes d'aide à l'installation en agriculture,
 - Versement de la Taxe de séjour pour les hébergeurs touristiques suspendu et reporté à septembre,
 - Paiement accéléré des factures transmises numériquement demat.factures@ccpi.bzh ,
 - Marché publics : pas de pénalités de retards, avance possible de 10% des prestations.
- ↳ Renseignements : C.C.P.I selon le service concerné : economie@ccpi.bzh, comptabilite@ccpi.bzh , commande publique : tony.jouzel@ccpi.bzh , ou par tel au 02.98.84.28.65

Pour ces entreprises et toutes les autres, il existe d'autres dispositifs mis en œuvre par l'Etat et le Conseil régional pour les accompagner.

Plus d'informations sur les sites dédiés :

- Ressource officielle mise à jour par le gouvernement sur les aides : <https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises>
- Liens vers tous les dispositifs en cours pour le soutien aux entreprises : <https://entreprises.banque-france.fr/coronavirus>
- Banque publique d'investissement : <https://www.bpifrance.fr/>
- Conseil régional de Bretagne : <https://www.bretagne.bzh/>
<https://www.bdi.fr/fr/publications/covid-19-entreprisesunies-en-bretagne/>

Soutien à l'AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) pour les projets de rénovation pour les habitats

La Communauté de communes a mis en place un dispositif de soutien financier afin d'aider les ménages modestes (plafonds de ressources ANAH) à financer les frais de dossier pour l'AMO* dans le cadre de leurs travaux de rénovation énergétique et/ou d'adaptation du logement à la perte d'autonomie ou au handicap. Cette aide vient en complément de celle apportée par l'Anah sur ces frais de dossier.

*L'AMO est assurée par un opérateur-conseil. Cet opérateur vous assiste tout au long de votre projet de travaux. Il a pour mission de vous informer sur l'ensemble des aides proposées, de vous aider à constituer votre dossier de demande de subvention, de vous apporter des conseils techniques (visite et état des lieux techniques du logement) et de suivre la réalisation des travaux.

Renseignements : morgane.martel@ccpi.bzh
02.98.84.41.15

Chèque énergie - Envoi aux bénéficiaires dès le 20 avril

L'Etat accompagne les ménages à revenus modestes pour payer leurs factures d'énergie. Ener'gence, l'agence Energie-Climat du Pays de Brest, coordonne et relaie ce dispositif en lien avec Pays d'Iroise Communauté auprès des habitants du territoire. Ener'gence informe les habitants du Pays d'Iroise que le "Chèque énergie" sera envoyé aux personnes éligibles à compter du 20 avril.

« Victime de violence et confinée ? »

Vous n'êtes pas seule, on peut vous aider :

- ↳ Par téléphone : 17 Police Nationale, 3919 écoute des femmes victimes de violences (lundi au vendredi 9h à 19h), 06.48.53.59.48 le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (C.I.D.F.F 29), 0.800.05.95.95 viols et incestes femmes, 119 violences sur les enfants, SMS au 114 alerte en silence les forces de l'ordre.
- ↳ Internet : arretonslesviolences.gouv.fr, contact@cidff29.fr pour un mail au C.I.D.F.F 29
- ↳ Directement au poste de police, à la gendarmerie, à votre pharmacie avec le code "Masque 19".

Je suis témoin, j'ai le devoir d'agir : 17 ou 119 par téléphone.

Inscriptions scolaires 2020-2021 Ecoles maternelles et élémentaires publiques

Pour la rentrée de septembre 2020
et celle de janvier 2021 (tout-petits)

Les parents souhaitant scolariser leur enfant dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de Saint Renan sont invités à prendre un premier contact par mail auprès du Secrétariat Enfance Jeunesse Education à l'adresse enfancejeunesse@saint-renan.fr ou par téléphone au 02.98.84.20.08.

Découverte de la petite section à l'école Le Vizac

13 rue Corvette Primauguet

Cette porte ouverte se déroulera sous réserve d'autorisation par les autorités sanitaires, le **Jeudi 28 mai** de 9h à 11h. Les enfants nés en 2017 et en 2018 et leurs parents pourront visiter l'école maternelle, tester les parcours de motricité et prendre contact avec la maîtresse et la classe. Après avoir inscrit son enfant à la mairie, un certificat d'inscription délivré par Monsieur le Maire, le livret de famille et le carnet de santé sont nécessaires pour finaliser cette inscription. Le directeur de l'école primaire Le Vizac, M. Le Mentec, sera à la disposition des familles pour l'inscription des nouveaux élèves.

↳ Renseignements : ☎ 02.98.32.60.33
ecole.levizac@wanadoo.fr
<http://levizac.ecole.pagespro-orange.fr/>

Les portes ouvertes de l'école Diwan 1 Place aux chevaux

L'école DIWAN accueille des élèves de Saint Renan, des communes du Pays d'Iroise et de BMO, de la toute petite section jusqu'au CM2. Les enfants y suivent une scolarité immersive en langue bretonne, au sein de trois classes aux effectifs très raisonnables. L'école DIWAN est laïque, gratuite et ouverte à tous. Elle participe au service public et est liée à l'Etat et aux communes par contrat. Les portes ouvertes programmées **samedi 16 mai**, de 9h à 12h sont maintenues sous un format adapté pour prendre en compte le contexte sanitaire. Les enfants ne seront pas présents dans les classes mais un accueil et des visites des locaux seront organisés pour les familles intéressées.

↳ Renseignements : 02.98.89.03.59 ou
aep.lokournan@diwan.bzh
diwanlokournan@gmail.com

Inscriptions scolaires 2020-2021 Ecole maternelle et élémentaire Notre Dame de Liesse

2 rue des écoles

Dans ce contexte de crise sanitaire majeure, l'école Notre Dame de Liesse, école privée associée à l'Etat par contrat, prépare la rentrée de septembre 2020 et l'année scolaire 2020-2021. Les inscriptions se font directement en ligne sur: <https://bit.ly/353aEx9> (ou par le lien inscription sur le site internet de l'école : liesse.fr). Le Directeur de l'école et la secrétaire se tiennent à la disposition par téléphone des familles tous les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30 pour tout renseignement. Pour les familles qui le souhaitent, l'école propose une filière bilingue français-breton. Cet enseignement a pour but de développer le bilinguisme des enfants dès le plus jeune âge avec la langue bretonne puis les langues étrangères.

↳ Renseignements : direction@liesse.fr ou
<http://liesse.fr>.

Portes ouvertes de la Maison Familiale 4 route du Mengleuz

La Maison Familiale organise le **vendredi 5 juin de 17h à 20h** les « portes ouvertes » afin de présenter ses différentes filières de formation par alternance : 50 % du temps en entreprise et 50 % du temps à la Maison Familiale :

↳ Renseignements : 02.98.84.21.58
mfr.st-renan@mfr.asso.fr www.mfr-strenan.com

Recensement militaire

A partir du 1^{er} jour de leur 16^{ème} anniversaire (et dans les 3 mois qui suivent), les jeunes doivent **obligatoirement** se faire recenser à la mairie de leur domicile. Sont actuellement concernés les jeunes nés en **mai 2004**. Ceux nés avant cette date et n'ayant pas encore été recensés peuvent régulariser leur situation. Au vu du contexte, cette démarche de recensement peut s'effectuer dès la fin de la période d'application des mesures sanitaires.

Une attestation de recensement leur sera délivrée, elle permettra l'inscription à certains examens et concours (BEP, BAC, permis de conduire...)

Evènements annulés

► Phila-Club Renanais

Le Phila-Club Renanais annule la bourse multicollections (Timbres, Capsules, Monnaie, CP, Fèves, Coquillages, ...) prévu **le 10 mai** à l'Espace Culturel.

↳ Renseignements : 06.75.99.14.89,
elies.michelle@orange.fr

► Vide-greniers

L'association sportive En Avant Saint Renan annule son vide-greniers le **vendredi 8 mai** à l'Espace Culturel.

↳ Renseignements Didier Gerbeaud
☎ 06.30.65.91.00

► L'association Hei Puna

L'association Hei Puna annule son gala prévu le **16 mai** à l'Espace Culturel.

↳ Renseignements au 06.61.82.04.31 ou
06.68.93.35.42.

► Soirées d'astronomie

L'association Pégase suspend toutes les soirées d'astronomie y compris les Nuits des Etoiles (7,8,9 août) jusqu'à nouvel ordre.

↳ Renseignements : jf-denis290@wanadoo.fr.

► Salon de collections

Le musée du Ponant annule son salon de collections (timbre, carte postale, monnaie) prévu le 24 mai.

↳ Renseignements : musee.ponant@orange.fr



► Musicadoré

Report du concert du groupe Ygas prévu le dimanche 24 mai au **dimanche 11 octobre** à 17h à l'Amphi, à l'Espace Culturel.

Plein tarif : 15 €
Tarif réduit : 12 €
Gratuit pour les moins de 16 ans.
Billetterie en ligne sur le site billetweb.fr

↳ Renseignements :
musicadore.saintrenan@gmail.com



Ateliers Théâtre et Philo de l'Écume en virtuel

Quand ce n'est pas possible physiquement, c'est possible virtuellement ! Pendant le confinement, les ateliers théâtre et philo de l'écume se poursuivent via la plateforme Zoom ! Les jeunes élèves comédiens continuent leurs répétitions de théâtre afin d'être prêts pour leur spectacle de fin d'année qui sera représenté au profit de l'UNICEF. Par ailleurs, l'écume organise 2 ateliers philo chaque semaine, gratuits pour les 8/16 ans, les mardis et les jeudis de 16h à 17h. Pour y participer, rendez-vous sur la page Facebook des Francas du Finistère pour s'inscrire et obtenir le lien de la plateforme.

↳ Renseignements : www.asso-lecume.fr
ou <https://www.facebook.com/finisterefrancas/>

Des nouvelles du cinéma

Nous sommes bien sûr tous attristés par la fermeture temporaire de notre belle salle, mais nous savons que cela est nécessaire ! Nous souhaitons tout de même vous donner quelques nouvelles rassurantes :

– Toutes les **cartes d'abonnement** et les chèques cinéma Le Bretagne seront bien sûr **prolongés** en fonction de la durée de fermeture de la salle.

– Vous pouvez bien sûr rester en **contact** avec notre association notamment via nos **pages Facebook et Insta**. N'hésitez pas à nous envoyer de petits messages, des souvenirs et tout ce qui pourrait animer nos réseaux sociaux ! Et surtout n'oubliez pas : pour vous protéger et protéger les autres, respectez les gestes barrières et le confinement ! C'est dans ces moments de crises que l'on remarque l'immense importance de la culture, du partage et de la convivialité. Nous serons tous ravis et heureux de vous retrouver dans notre salle, autour des films lors de la réouverture ! Portez-vous bien et prenez soin de vous !

Stages d'été

Pour sa quatrième édition, le Saint Renan Guilers Handball vous propose 2 stages d'été de handball, en demi-pension à Saint Renan pour les jeunes né(e)s de 2008 à 2012.

↳ Renseignements : stagehand@srghb.fr ou sur le site internet www.srghb.fr.

Entraide+ St Renan

Si vous avez besoin d'un coup de main (les courses, un déplacement, avoir un contact, une petite bricole ...) appelez **Entraide +** au numéro **07.82.33.53.12**.

Séjours de vacances

Dans le cadre de son activité *Vacances Adaptées*, l'association brestoise EPAL organise **des séjours de vacances** en France et à l'étranger pour permettre à des **adultes en situation de handicap** de profiter des joies des vacances. Pour sa saison 2020, l'association est donc à **la recherche d'animateurs** et de responsables de séjours (le BAFA n'est pas obligatoire).

↳ Renseignements : Association EPAL
02.98.41.84.09.



CORONAVIRUS

Ce qu'il faut savoir

LES
INFORMATIONS
UTILES



0 800 130 000 (appel gratuit)

gouvernement.fr/info-coronavirus

COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?

- Lavez-vous très régulièrement les mains
- Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir
- Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le
- Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS ? (09/03/2020)

- Par la projection de gouttelettes
- Face à face pendant au moins 15 minutes

QUELS SONT LES SIGNES ?

- Fièvre
- Fatigue
- Toux et maux de gorge
- Gêne respiratoire
- Maux de tête
- Courbatures